

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 29/04/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko et à l'arrêt de commercialisation de l'Offre Eko by CA à partir du 29/04/2026. Il présente également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix à compter du 29/04/2026. Il apporte des précisions sur Investore INTEGRAL et une modification du périmètre du médiateur bancaire.



**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



FINISTÈRE



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Relevés de compte

Relevé décadaire (3 relevés/mois)  4,65 €/mois





Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

◆ Cotisation carte

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)  <ul style="list-style-type: none"> • MasterCard EKO 	36 €/an	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) 	24 €/an	

Carte qui n'est plus commercialisée


MasterCard EKO BY CA  39,40 €/an



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +"  sont indiqués par le logo

	ESSENTIEL ⁽¹⁾ 	PREMIUM ⁽²⁾ 	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) dont cotisations d'assurance *	3 €/mois 1 €/mois	5 €/mois 4,50 €/mois	17,50 €/mois 4,50 €/mois
26-30 ans (inclus) dont cotisations d'assurance*	6 €/mois 1 €/mois	9 €/mois 4,50 €/mois	17,50 €/mois 4,50 €/mois
> 30 ans dont cotisations d'assurance*	10 €/mois 1 €/mois	16 €/mois 4,50 €/mois	35 €/mois 4,50 €/mois

*Les cotisations d'assurance comprennent :

- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus

- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium


Gestion du compte

Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus

Commission d'intervention

Commission d'intervention ⁽³⁾	1/an	1/an	3/an
--	------	------	------

Moyens et opérations de paiements

	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)			
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)**	Inclus	Inclus	Inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères) 	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

**Inclus pour les nouveaux contrats à partir du 29/04/26 et disponible à partir du 15/09/26 pour les contrats souscrits avant le 29/04/26

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽²⁾	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité
Retrait d'espèces par carte⁽⁶⁾			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Non inclus	5 retraits/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Paiement par carte⁽⁶⁾

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises dans ou hors pays de l'EEE	Non inclus	5 paiements/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE ⁽⁴⁾	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (nouvelle offre commercialisée depuis le 29/04/2026 Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services jusqu'au 30/09/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

GRATUIT

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**

Émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Paiement par carte⁷

En euro⁸ dans un pays de l'EEE

GRATUIT

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

en option :
1€/mois
(cotisation carte)

Paiement en euros⁸ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

inclus avec la
cotisation carte

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros⁸ ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

1€/retrait
à partir du 4ème
retrait/mois

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois

en option :
1€/mois



Épargne et placements financiers

Placements financiers

♦ Ordres de bourse : achat et vente en France ⁽¹⁰⁾

	PEA/PEA PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES
PAR TELEPHONE au numéro 0 810 819 300 (prix d'un appel local + 6 centimes la minute) - Actions et Obligations françaises		
• Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	1,25 %

Les PER Comptes Titres sont éligibles à InvestStore INTEGRAL depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse : achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

Références

(1) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.

(2) Certaines composantes de l'offre PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, sont exclues du périmètre de l'offre ADHÉSION 1, 2, 3 et + (Sécuricompte Premium et Sécuriweb Premium). Voir contrat. Ces exclusions engendrent une tarification mensuelle distincte de celle de l'offre ADHÉSION 1, 2, 3 et +, prélevée sur le compte support désigné aux conditions du contrat de l'offre PREMIUM.

(3) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(4) Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

(5) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(6) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.

(7) Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre

(8) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

(9) Le détail de cette offre et nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le Catalogue général des conditions tarifaires du Crédit Agricole du Finistère, en vigueur au 1er janvier 2026.

(10) Frais de courtage hors frais de marché - variable suivant le lieu d'exécution et hors TTF - Taxe sur Transactions Financières, prélevés en sus.

Conformément à nos engagements relationnels, nous nous engageons à prendre en charge votre réclamation au plus vite et dans un délai maximum de 10 jours, et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, sauf cas particulier.

Toutefois si votre réclamation porte sur des services de paiement autres que le chèque (ex : virements, prélèvements, cartes bancaires), le Service Écoute Clients s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrables, suivant la date de réception de votre réclamation. Ce délai de 15 jours pourra être porté à 35 jours ouvrables dans des situations exceptionnelles.

Dans le cas d'une résolution complexe qui entraînerait un délai de traitement supérieur, vous serez informé par écrit des causes du retard dans la gestion de votre demande.

• LES VOIES DE RECOURS INTERNES :

1. VOTRE CONSEILLER(ÈRE) OU LE (LA) RESPONSABLE DE VOTRE AGENCE

Votre conseiller(ère) et le ou la responsable de votre agence sont vos interlocuteurs privilégiés. Ils sont à votre écoute et veillent à la prise en compte de votre demande.

Pour faire part de votre réclamation, vous pouvez vous rendre auprès de votre agence ou les contacter par téléphone, par courrier postal ou courriel. Vous pouvez également faire part de votre mécontentement par le biais de votre messagerie sécurisée depuis votre espace en ligne. Vous trouverez les coordonnées de votre agence sur votre relevé de compte.

2. LE SERVICE ÉCOUTE CLIENTS

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller(ère) ou le ou la responsable de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Écoute Clients aux adresses suivantes :

- Par voie postale :
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
Service Écoute Clients
7, route du Loch
29555 QUIMPER CEDEX 9
- Par mail : eccli@ca-finistere.fr
Ainsi que par téléphone au : 02 98 76 01 11 (appel non surtaxé)

• CAS DES ASSURANCES :

En cas de désaccord, pour les contrats d'assurance, vous pouvez également écrire aux services consommateurs suivants :

- pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès : Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris,
- pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation et autres), santé : Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15,
- pour un contrat de prévoyance, d'obseques ou d'assureur emprunteurs : • Crédit Agricole Assurances Emprunteurs à l'attention du médecin conseil - TSA 78008-59 652 Villeneuve d'Asq • CNP Assurances : Département Activité Emprunteurs 4 Promenade cœur de ville 92 130 Issy les Moulineaux.

• LES VOIES DE RECOURS EXTERNES :

Si votre agence ou le Service Écoute Clients n'a pas pu répondre à votre insatisfaction, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur compétent. La médiation bancaire et de l'assurance est un dispositif légal régi par les articles du code de la consommation et du code monétaire et financier. Le cas échéant, si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit agricole du Finistère, vous pouvez saisir le médiateur.

• MEDIATEUR :

Si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit Agricole du Finistère et en cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur compétent :

Le Médiateur de la consommation, Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX est compétent pour les litiges entre un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et un établissement de crédit, relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par l'établissement de crédit. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet <https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/> ainsi que les Conditions Générales et la charte d'éthique. Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : <https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/> ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX Médiateur de la consommation 68, avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par tout consommateur ou "non professionnel" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, d'un différend à caractère individuel en matière financière, relevant de la compétence de l'AMF (ex : ordres de bourse, mandats de gestion, actions, obligations, OPCVM ou autres fonds collectifs, épargne salariale ...). En revanche, il n'est pas compétent en matière bancaire, de fiscalité et d'assurance. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet AMF : <https://www.amf-france.org/fr> et la [charte de médiation de l'AMF](#). Vous pouvez le contacter de préférence par formulaire électronique sur le site internet : <https://www.amf-france.org/fr> ou par courrier postal à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2.



Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par tout consommateur assuré ou bénéficiaire, d'un litige relatif à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance. Les litiges relatifs à la politique commerciale d'une entreprise ne relèvent pas de sa compétence. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet : www.mediation-assurance.org et la [charte du Médiateur de l'Assurance](#). Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet ou par courrier postal à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 9.

• AUTRES RECOURS :

- Vous pouvez émettre une réclamation relative à la souscription sur internet d'un produit ou d'un service du Crédit Agricole du Finistère en passant par la **plateforme européenne de résolution en ligne des litiges**. Site internet (saisie possible dans la langue de votre choix) : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : <https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere> Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT

Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré - 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

05/03/2026 - Addendum MBQ V8, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.



Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

